

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 16 septembre 2026, a adopté les ordonnances suivantes en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049) :

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (numéro 1) (1-1)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (numéro 4) (4-2)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (numéro 11) (11-1)

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (numéro 19) (19-1)

Ces ordonnances modifient les modalités de collecte des ordures ménagères (notamment, en réduisant la fréquence de collecte pour certains secteurs et catégories d'immeubles) ainsi que, dans certains cas, des résidus alimentaires.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 22 septembre 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat